

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est à craindre que ce dispositif ne soit employé comme moyen dilatoire par les avocats.